Secteur agricole - L'Autorité de la concurrence autorise sans conditions deux importantes opérations de concentration : la création d'une entreprise commune entre Greenyard et Eureden et la fusion des coopératives agricoles Terres du Sud et Vivadour

Publié le 15 janvier 2026

La première opération concerne la création d'une entreprise commune entre la société belge Greenyard et le groupe coopératif français Eureden. Cette société commune réunira certaines de leurs activités de production et commercialisation de légumes surgelés et de plats cuisinés surgelés à base de légumes. Ce dossier a été notifié à l'Autorité de la concurrence le 9 décembre 2025 et fait suite à une décision de la Commission européenne de renvoyer à l'autorité de concurrence française l'examen de cette opération.

La seconde opération concerne la fusion des coopératives agricoles Terres du Sud et Vivadour. Ce dossier a été notifié à l'Autorité le 16 décembre 2025.

Par deux décisions rendues ce jour, l'Autorité a autorisé ces deux projets de concentration en écartant, pour les agriculteurs, tout risque de réduction de leurs débouchés, et, pour les clients et les consommateurs français, tout risque d'augmentation des prix des produits concernés par ces opérations.

La rapidité avec laquelle l'Autorité a rendu ces décisions, moins de 6 semaines après leurs notifications, a été rendue possible par le dialogue constant entre les entreprises, leurs conseils et le service des concentrations au cours de la phase de pré-notification qui a permis, en amont de la notification des dossiers, d'examiner les effets potentiels de ces opérations.

Par ces décisions, l'Autorité confirme son approche pragmatique dans l'examen des concentrations. Dans le secteur agricole, cette approche vise à concilier et accompagner la création de valeur à l'amont, tout en s'assurant que cela ne se traduise pas, pour les consommateurs français, par des hausses de prix.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 15 JANVIER 2026

Secteur agricole - L'Autorité de la concurrence autorise sans conditions deux importantes opérations de concentration : la création d'une entreprise commune entre Greenyard et Eureden et la fusion des coopératives agricoles Terres du Sud et Vivadour

Lire le communiqué de presse